

# Appel à candidatures pour l'encadrement des études surveillées de l'année scolaire 2023-2024

Le service scolaire et inscriptions, sous la Direction des services à la population, recherche des personnes intéressées pour encadrer les études surveillées dans les écoles élémentaires de la commune pendant l'année scolaire 2023-2024.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître par courrier à l'adresse de la mairie 8, rue des Carouges 77000 Vaux-Le-Pénil ou mail auprès d'Aurélié RAVAUDET – [aurelie.ravaudet@mairie-vaux-le-penil.fr](mailto:aurelie.ravaudet@mairie-vaux-le-penil.fr) ou [recrutement@mairie-vaux-le-penil.fr](mailto:recrutement@mairie-vaux-le-penil.fr) **au plus vite**.

## Finalités et/ou missions du poste :

Assurer l'encadrement et l'accompagnement des enfants lors des études surveillées organisées par la commune les lundis, mardis et jeudis scolaires pour les élèves du CP au CM2, (le poste peut être sur les 3 jours, ou 2 ou un seul jour, ou encore pour des remplacements ponctuels).

## Direction / Structure de rattachement / Supérieur hiérarchique :

Direction des services à la population, à l'enfance et à la jeunesse

Service scolaire et inscriptions

Sous l'autorité du responsable du service scolaire et inscriptions

## Compétences et niveau d'études requis :

Baccalauréat nécessaire

Expériences d'encadrement d'enfants souhaitée

Bon contact avec les enfants (bienveillance et rigueur)

## Activité principale :

- Accueillir les enfants à 16h30, et veiller aux présences et absences des enfants inscrits, (faire l'appel).
- Assurer leur surveillance pendant le temps de récréation/goûter jusqu'à 16h40.
- Assurer le bon déroulement en classe du temps de travail des enfants jusqu'à 17h30 (calme et respect des autres requis).
- Venir en aide aux plus jeunes si nécessaire (lecture, orthographe...)
- Veiller au départ des enfants soit avec la famille soit vers les accueils postsecondaires

## Conditions statutaires :

Heures payées

## Modalités d'exercice :

Poste à pourvoir :

- soit toute l'année scolaire 2023-2024

- soit pour des remplacements d'encadrants permanents absents

- 3 écoles élémentaires (BEUVE et GANTIER, R. ROLLAND Élémentaire et G. DUMONT Élémentaire)

- Lundis et/ou mardis et/ou jeudis scolaires de 16h30 à 17h30 du lundi 11 septembre 2023 au jeudi 27 juin 2024.